

DOCUMENTS A FOURNIR

photocopier

Pour la 1ère inscription (nouveau arrivant) NE SONT PAS CONCERNÉS LES ENFANTS DEJA INSCRITS DANS LES ECOLES DE ROZAY-EN-BRIE OU LES ENFANTS EXTÉRIEURS DEJA INSCRITS DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS :

- Le livret de famille ou la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant.
- Pages « vaccinations » du carnet de santé
- Une pièce d'identité établissant la qualité des responsables légaux
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété) de moins de 3 mois.

Mon enfant rentre en CP :

- Les pages « vaccinations » du carnet de santé
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété) de moins de 3 mois.

En cas de séparation :

- En cas de garde séparée de l'enfant, un document de garde (extrait d'acte de jugement, attestation sur l'honneur commune des parents....)

En cas de changement d'adresse :

- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété) de moins de 3 mois.

A PARTIR DU MOIS D'AOUT 2020

RETROUVER SUR LE PORTAIL FAMILLE L'AGENDA DE VOTRE ENFANT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 IL SERA POSSIBLE DE FAIRE LES INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE

Attention :

Pour la semaine du 31 août au 4 septembre 2020 dernier délai pour inscrire et annuler : le mercredi 26 août avant 17h00

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE PORTAIL FAMILLE ET LE SITE INTERNET DE LA VILLE

<http://www.rozay-en-brie.fr/>

AINSI QUE DANS TOUS LES ACCUEILS DE LOISIRS ET EN MAIRIE AUPRES DU SERVICE ENFANCE



MAIRIE DE ROZAY-EN-BRIE

SERVICE ENFANCE

01 64 25 08 57

enfance.rozay@orange.fr

INSCRIPTION

PERISCOLAIRE

EXTRASCOLAIRE

2020/2021



MAIRIE DE ROZAY-EN-BRIE

Place de Gaulle

01 64 25 60 43

mairie.rozay@orange.fr

www.rozay-en-brie.fr

AVANT LE 13 JUILLET 2020

1 / Vous devez télécharger la FICHE DE RENSEIGNEMENT pour l'année scolaire 2020/2021 sur le site internet de la mairie.



FICHE A RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 13 JUILLET 2020

SANS FICHE DE RENSEIGNEMENT VOTRE ENFANT NE POURRA PAS ÊTRE ACCEPTÉ DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS ET A LA RESTAURATION

2 / Consulter les documents suivants :

- * Le règlement intérieur des accueils de loisirs
- * Le calendrier des périodes d'inscriptions pour les accueils de loisirs VACANCES 2020/2021
- * Les délais d'inscriptions et annulations pour l'année 2020/2021
- * Les tarifs 2020
- * La fiche d'inscription annuelle 2020/2021 **A RENDRE SI BESOIN AVANT LE 13 JUILLET**

TOUS LES DOCUMENTS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DE ROZAY-EN-BRIE, DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS ET EN MAIRIE

LES ACCUEILS DE LOISIRS

ACCUEIL DE LOISIRS Maternelle
« LES OURSONS »
01 64 07 77 93
Ecole Maternelle – Rue St Roch

ACCUEIL DE LOISIRS Élémentaire
« LES DAUPHINS »
01 64 42 92 76
Ecole élémentaire – entrée rue de la Maladrerie

LE RYTHME SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

ÉLÉMENTAIRES

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI

- ACCUEIL DU MATIN : 7h00 – 8h35
- TEMPS SCOLAIRE : 08h45 – 11h45 (ouverture des portes à 8h35)
- RESTAURATION : 11h45 – 13h35
- TEMPS SCOLAIRE : 13h35 – 16h45
- ÉTUDE : 16h45 – 18h00
- ACCUEIL DU SOIR : 18h00 – 19h00

MERCREDI ET VACANCES

- ACCUEIL DE LOISIRS : Journée (7h00 – 19h00) ou demi-journée (7h00 – 13h30 ou 11h30 – 19h00)

MATERNELLES

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI

- ACCUEIL DU MATIN : 7h00 – 8h30
- TEMPS SCOLAIRE : 08h35 – 11h35 (ouverture des portes à 8h30)
- RESTAURATION : 11h35 – 13h30
- TEMPS SCOLAIRE : 13h30 – 16h35
- ACCUEIL DU SOIR : 16h35 – 19h00

MERCREDI ET VACANCES

ACCUEIL DE LOISIRS : Journée (7h00 – 19h00) ou demi-journée (7h00 – 13h30 ou 11h30 – 19h00)

LES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Inscription et annulation directement sur le portail famille

Avant le mercredi 17h00 pour la semaine suivante :

- LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI
- LA RESTAURATION SCOLAIRE
- LES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR
- L'ÉTUDE pour les élémentaires

Selon calendrier d'inscription :

- LES VACANCES

CONCERNANT LA RESTAURATION ET LES ACCUEILS DE LOISIRS LE MERCREDI ET LES VACANCES : Toute demande après le délai d'inscription sera acceptée sous réserve des places disponibles et du taux d'encadrement. Un tarif majoré sera appliqué.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à une activité toute l'année en complétant la fiche « INSCRIPTION ANNUELLE 2020/2021 »

SANS INSCRIPTION PRÉALABLE : L'ENFANT NE POUR PAS ÊTRE ACCEPTÉ DANS LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES. L'inscription concerne tous les enfants susceptibles de fréquenter l'accueil même de manière irrégulière.

Pour toute absence, nous demandons aux parents de bien vouloir fournir un certificat médical ou une ordonnance sous 48h à l'adresse e-mail enfance.rozay@orange.fr